

Syndicats mixtes de Pays

Nom de l'établissement	Année de création	Programmes	Population municipale en 2012	Nombre communes adhérentes	EPCI adhérents	Modifications de périmètre depuis la création
Syndicat mixte du Pays Vendômois (siège à Vendôme)	1996	- 3 ^{ème} contrat régional - Contrat Régional de Solidarité Territorial (en construction) - Leader - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (1 ^{ère} tranche) - Agenda 21 - Contrat Local de Santé (CLS) - Trame verte et bleue - Plan Climat Energie Territoire (PCET)	70 832	105	02 Communauté des Collines du Perche 03 Communauté du Perche et Haut-Vendômois 04 Communauté du Pays de Vendôme 06 Communauté Vallées Loir-et-Braye 07 Communauté du Vendômois Rural 08 Communauté de Beauce et Gâtine	+ Fontaine-Raoul, Moisy, Ouzouer-le-Doyen (2001) + Gombergean, St-Amand-Longpré, St-Gourgon, Villeporcher (2002) - Baigneaux, Épiais, Rhodon (2001)
Syndicat mixte du Pays Beauce Val de Loire (siège à Oucques)	1997	- 3 ^{ème} contrat régional - Leader - Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat du Commerce et des Services (OCMACS) - Trame verte et bleue	26 720	45	05 Communauté de la Beauce Oratorienne 09 Communauté de Beauce et Forêt 10 Communauté de la Beauce Ligérienne	+ Baigneaux, Epiais, Rhodon (2001) + Muides-sur-Loire (2005) - Fossé, Marolles, Moisy, Ouzouer-le-Doyen, St-Sulpice-de-Pommeray (2001), - Gombergean, St-Amand-Longpré, St-Gourgon, Villeporcher (2002) - St-Bohaire (2004) - St-Lubin-en-Vergonnois (2005) - Averdon, Menars, St-Denis, Villerbon (2006) - 20 communes appartenant à l'ancienne communauté Beauce Val-de-Cisse (2012) + Charsonville et Epieds-en-Beauce (2013)
Syndicat mixte du Pays des Châteaux (siège à Blois)	1997	- 3 ^{ème} contrat régional - Leader - Trame verte et bleue	125 406	0	01 "Agglopolys" Communauté de l'agglomération de Blois 11 Communauté du Grand Chambord	+ La Ferté-Saint-Cyr, Thoury (2003) + Blois, la Chaussée-Saint-Victor, Fossé, Marolles, St-Bohaire, St-Gervais-la-Fôret, St-Lubin-en-Vergonnois, St-Sulpice-de-Pommeray, Villebarou, Vineuil (2005 – adhésion Agglopolys), Averdon, Menars, St-Denis, Villerbon (2006), Courmemin (2011), Chaumont et Rilly/Loire (2012) + 20 communes appartenant à l'ancienne communauté Beauce Val-de-Cisse (2012) - Muides-sur-Loire (2005)
Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (siège à Selles-sur-Cher)	1997	- 3 ^{ème} contrat régional - Leader - Trame verte et bleue - Label Pays d'art et d'histoire - Cher et canal de Berry à vélo - Démarche de préfiguration à un contrat de bassin sur une section du Cher sauvage, du canal de Berry et leurs affluents	79 898	53	14 Communauté du Cher à la Loire 15 Communauté du Val-de-Cher - Controis 17 Communauté du Romorantinais et du Monestois	+ Ouchamps, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes et Villeherviers (2011), Loreux (2012) - Communauté de St-Julien-sur-Cher - St-Loup-sur-Cher - La Chapelle-Montmartin (2009) suite à fusion avec la communauté du Romorantinais, Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire (2012)
Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne (siège à Lamotte-Beuvron)	1997	- Contrat Régional de Solidarité Territorial - Leader	30 830	25	12 Communauté de la Sologne des Etangs 13 Communauté Cœur de Sologne 16 Communauté de la Sologne des Rivières	- La Ferté-St-Cyr, Thoury (2003), Courmemin et Villeherviers (2011), Loreux (2012)



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 1/09/15

Initiateur : la Région Centre-Val de Loire.

Date de mise en place de cette politique : 1995.

Le dispositif des Contrats de Pays s'insère dans la mise en place de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du territoire et ont été renforcé par la loi du 25 juin 1999.

Mise en place du premier Contrat de Pays en 1996 et signature dès 2010 du premier Contrat de 3ème génération.

Les Contrats de Pays sont établis pour une durée de quatre ans, pouvant être prolongée d'un an.

Statut : syndicats mixtes.

Objectifs : aménagement du territoire

- aménager le territoire régional de manière équilibrée,
- aménager l'espace pour un meilleur développement économique et social,
- contribuer à l'organisation et à la maîtrise du développement,
- apporter des réponses appropriées à des situations locales différentes,
- unir des collectivités pour porter un projet commun de développement.

Coordination avec l'ensemble des partenaires.

Domaines d'intervention :

- le développement économique,
- le développement de l'économie solidaire,
- l'environnement,
- l'habitat, le cadre de vie,
- les services à la population.

Le Département de Loir-et-Cher adhère à chaque syndicat.